

La correction fraternelle

Questions

Certaines parties de ces questions, plus appropriées pour l'échange entre époux, peuvent être omises pendant la mise en commun en groupe Domvs.

1. Quand la correction fraternelle devient-elle un devoir ? Est-elle plus impérative pour certains ?
2. Quel doit-être le seul but recherché et dans quelles dispositions doit-on exercer la correction fraternelle ?
3. En couple, osons-nous nous corriger mutuellement ? Reçois-je facilement les corrections de mon époux(se) ? Quels exemples peuvent nous inspirer dans ce domaine ?
4. Comment corrigeons-nous nos enfants ? Quels efforts concrets pouvons-nous faire pour avoir envers eux une correction plus charitable ? Comment pouvons-nous les accompagner pour passer de la dispute à la charité fraternelle ?

Annexes

1. Saint Thomas d'Aquin, *Somme Théologique* (q. 33, a. 1 et 2)

« La correction par laquelle nous relevons la faute d'un de nos frères pour l'en détourner est un acte de miséricorde et de charité plutôt que les soins qu'on donne à un malade ou que le secours qu'on accorde à un indigent ; mais la correction par laquelle on remédie à un mal qui est nuisible aux autres et au bien général, est plutôt un acte de justice.

Il faut répondre que la correction est un remède que l'on doit employer contre le péché. Or, on peut considérer le péché de deux manières : 1° selon qu'il est nuisible à celui qui pèche ; 2° selon qu'il nuit aux autres, en les blessant par lui-même ou en les scandalisant, ou même selon qu'il nuit au bien

général dont la justice est troublée par la faute d'un individu. Il y a donc deux sortes de correction : l'une qui remédie au péché, selon qu'il est nuisible à celui qui le commet ; c'est la correction fraternelle proprement dite, qui a pour but l'amélioration de celui qui pèche. Or, le motif qui nous porte à éloigner de quelqu'un le mal qui le menace est absolument le même que celui qui nous porte à lui faire du bien. Et comme c'est la charité, par laquelle nous voulons et nous faisons le bien de nos amis, qui nous porte à faire le bien de nos frères, il s'ensuit que la correction fraternelle est un acte de charité, parce que par elle nous éloignons de notre frère le mal ou le péché, et ce service se rattache à la charité plus que celui qui a pour fin d'éloigner de lui une perte extérieure ou un dommage

corporel ; car la vertu, qui est le bien contraire au péché, a plus d'affinité avec la charité que le bien du corps ou que le bien qui résulte des choses extérieures. La correction fraternelle est donc plutôt un acte de charité que les soins corporels qu'on accorde aux malades ou que les secours qu'on donne à celui qui est dans l'indigence. — L'autre correction est celle qui remédie au péché, selon qu'il est nuisible aux autres, et surtout au bien général (Cette seconde correction est appelée la correction judiciaire.). Cette correction est un acte de justice, parce qu'elle a pour but de conserver la droiture de la justice entre les hommes. »

« Puisque la correction fraternelle a pour but l'amélioration de nos frères, elle est de précepte quand il est évident qu'ils profiteront de cette correction.

Il faut répondre que la correction fraternelle est de précepte (Elle est de droit naturel et de droit divin, de sorte qu'avant la loi elle était obligatoire.). Mais il faut observer que comme les préceptes négatifs de la loi empêchent les actes coupables, de même les préceptes affirmatifs portent à faire des actes de vertu. Or, les actes coupables sont mauvais en eux-mêmes, et on ne peut les bien faire d'aucune manière, ni dans aucun temps, ni dans aucun lieu, parce qu'ils sont unis par eux-mêmes à une fin mauvaise, comme le dit Aristote (Eth., liv. 2, chap. 6) ; c'est pourquoi les préceptes négatifs obligent toujours et à toujours. Quant aux actes de vertu, ils ne doivent pas être faits de toute espèce de manière ; mais il faut observer toutes les circonstances requises pour qu'un acte soit vertueux, c'est-à-dire il faut qu'on les fasse où ils doivent être faits, quand on les doit faire et de la manière dont on les doit faire. Et parce que la disposition des moyens se considère par rapport à la fin, dans les circonstances de l'acte vertueux on doit considérer surtout la

nature de la fin qui est le bien de la vertu. Par conséquent, si, à l'égard d'un acte vertueux, l'on omet une des circonstances essentielles et que cette omission détruit totalement le bien de la vertu, alors l'acte est contraire au précepte. Mais si l'on a omis une circonstance et que cette omission ne détruit pas totalement la vertu, quoique l'acte que l'on fait ne soit pas absolument parfait, il n'est pas néanmoins contraire au précepte. C'est dans ce sens qu'Aristote dit (Eth., liv. 2 ad fin.) que si on s'écarte un peu du milieu on n'agit pas contre la vertu, mais que si on s'en écarte beaucoup, l'acte lui est contraire. Ainsi la correction fraternelle ayant pour but l'amélioration de nos frères, il s'ensuit qu'elle est de précepte toutes les fois qu'elle est nécessaire à cette fin ; mais cela ne signifie pas qu'en tout lieu et en tout temps on doit reprendre celui qui pèche (Pour que la correction fraternelle soit obligatoire, il faut qu'il y ait matière suffisante, c'est-à-dire péché mortel ou qu'il y ait danger d'y tomber ; 2° que la faute soit certaine ; 3° qu'il y ait espérance d'amendement ; 4° que la correction soit nécessaire, parce qu'il n'y a pas d'autres personnes pour la faire, et qu'il est probable que le pécheur ne se corrigera pas de lui-même ; 5° qu'on puisse le faire sans de graves inconvénients, Ces conditions se rencontrant très rarement, il s'ensuit que la correction fraternelle n'est pas souvent obligatoire »

2. Écriture Sainte

Évangile selon saint Matthieu

« Si ton frère a commis un péché contre toi, va lui faire des reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends en plus avec toi une ou deux personnes afin que toute l'affaire soit réglée sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'assemblée de

l'Église ; s'il refuse encore d'écouter l'Église, considère-le comme un païen et un publicain. Amen, je vous le dis : tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.

Et pareillement, amen, je vous le dis, si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est aux cieux. En effet, quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux. » (Mt 18, 15-20)

« Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez. Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? Ou comment peux-tu dire à ton frère : Laisse-moi ôter une paille de ton œil, toi qui as une poutre dans le tien ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère. » (Mt 7, 1-5)

Épître de saint Jacques (5, 19-20)

« Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. »

Livre d'Ézéchiel (33, 7-9)

« Et toi, fils de l'homme, je t'ai établi comme sentinelle sur la maison d'Israël. Tu dois écouter la parole qui sort de ma bouche, et les avertir de ma part. Quand je dis au méchant : « Méchant, tu mourras ! » si tu ne parles pas pour détourner le méchant de sa voie, ce méchant mourra dans son iniquité, et je te redemanderai son sang. Mais si tu avertis

le méchant pour le détourner de sa voie, et qu'il ne s'en détourne pas, il mourra dans son iniquité, et toi tu sauveras ton âme. »

3. Saint Augustin

« Ainsi donc nous devons reprendre par amour ; non pas chercher à nuire mais chercher à corriger. Avec cette heureuse disposition nous accomplirons merveilleusement le précepte qui nous est rappelé aujourd'hui. « Si ton frère a péché contre toi, reprends-le entre toi et lui seul. » Pourquoi le reprendre ? Est-ce parce que tu es peiné d'avoir été offensé par lui ? Dieu t'en garde ; car si tu agis pour l'amour de toi, tu ne fais rien ; au lieu que si c'est par amour pour lui, ton acte est excellent. Distingue dans ces paroles mêmes par quel principe tu dois agir, si c'est pour l'amour de toi ou pour l'amour de lui. « S'il t'écoute, dit le Sauveur, tu auras gagné ton frère. » Agis donc dans l'intention de le gagner. »

« Lorsque nous aurons à reprendre quelqu'un, pensons d'abord si nous n'avons pas nous aussi commis cette faute, ou bien si nous ne l'avons pas commise jadis, même si nous ne la commettons plus aujourd'hui. Ayons alors présent à l'esprit cette fragilité commune afin que ce soit la miséricorde et non pas l'esprit de revanche qui motive cette correction »

4. Bossuet, Sermon sur la Charité fraternelle

C'est une parole digne de Caïn que de dire : Ce n'est pas à moi à garder mon frère. Croyons, Messieurs, au contraire, que nos amis sont à notre garde, qu'il n'y a rien de plus cruel que la complaisance que nous avons pour leurs vices, que nous taire en ces rencontres c'est les trahir ; et que ce n'est pas le trait d'un ami, mais l'action d'un barbare, que de les laisser tomber dans un précipice

faute de lumière, pendant que nous avons en main un flambeau que nous pourrions leur mettre devant les yeux.

Après avoir établi l'obligation de ces avis charitables, montrons-en les conditions dans les paroles précises de notre évangile. Premièrement, chrétiens, il y faut de la fermeté et de la vigueur. Car remarquez, le Sauveur n'a pas dit : Avertissez votre frère, mais, « Reprenez votre frère. » Usez de la liberté que le nom d'amitié vous donne, ne cédez pas, ne vous rendez pas, soutenez vos justes sentiments, parlez à votre ami en ami. Jetez-lui quelquefois au front des vérités toutes sèches qui le fassent rentrer en lui-même ; ne craignez point de lui faire honte, afin qu'il se sente pressé de se corriger, et que confondu par vos reproches il se rende enfin digne de louanges.

Mais avec cette fermeté et cette vigueur, gardez-vous bien de sortir des bornes de la discrétion. Je hais ceux qui se glorifient des avis qu'ils donnent, qui veulent s'en faire honneur plutôt que d'en tirer de l'utilité, et triompher de leur ami plutôt que de le servir. Pourquoi le reprenez-vous, ou pourquoi vous en vantez-vous devant tout le monde ? C'était une charitable correction, et non une insulte outrageuse que vous aviez à lui faire. Le Maître avait commandé ; écoutez le Sauveur des âmes : « Reprenez-le, dit-il, entre vous et lui : » parlez en secret, parlez à l'oreille. N'épargnez pas le vice, mais épargnez la pudeur, et que votre discrétion fasse sentir au coupable que c'est un ami qui parle.

Mais surtout venez animé d'une charité véritable. Pesez cette parole du Sauveur des âmes : « S'il vous écoute, dit-il, vous aurez gagné votre frère. » Quoiqu'il se fâche, quoiqu'il s'irrite, ne vous emportez jamais. Faites comme les médecins ; pendant qu'un malade troublé leur dit des injures, ils lui appliquent des remèdes : « Ils entendent des

abus, ils fournissent des médicaments », dit saint Augustin. Suivez l'exemple de saint Cyprien, dont le même saint Augustin a dit ce beau mot, qu'il reprenait les pécheurs avec une force invincible, et aussi qu'il les supportait avec une patience infatigable.

Mais pendant que le Fils de Dieu nous prépare avec tant de soin des avertissements autant charitables que fermes et vigoureux, songeons à les bien recevoir. Apprenons de lui à connaître nos véritables amis et à les distinguer d'avec les flatteurs. Que dirai-je ici, chrétiens, et quel remède pourrai-je trouver contre un poison si subtil ? Il ne suffit pas d'avertir les hommes de se tenir sur leurs garnies. Car qui ne se tient pas pour tout averti ? Où sont ceux qui ne craignent pas les embûches de la flatterie ? mais en les craignant on y tombe, et le flatteur nous tourne en tant de façons qu'il est malaisé de lui échapper. De dire avec cet ancien qu'on le connaîtra par une certaine affectation de plaire en toute rencontre, ce n'est pas aller à la source ; c'est parler de l'artifice le plus vulgaire et du fard le plus grossier de la flatterie. Celle de la Cour est bien plus subtile. Elle sait non-seulement avoir de la complaisance, mais encore résister et contredire pour céder plus agréablement en d'autres rencontres. Elle imite tout de l'ami, jusqu'à sa franchise et sa liberté ; et nous voyons tous les jours que pendant que nous triomphons d'être sortis des mains d'un flatteur, un autre nous engage insensiblement, que nous ne croyons plus flatteur parce qu'il flatte d'une autre manière : tant l'appât est délicat et imperceptible, tant la séduction est puissante.

Donc pour arracher la racine, cessons de nous prendre aux autres d'un mal qui vient de nous-mêmes. Ne parlons plus des flatteurs qui nous environnent par le dehors ; parlons d'un flatteur qui est au dedans, par lequel tous les

autres sont autorisés. Toutes nos passions sont des flatteuses ; nos plaisirs sont des flatteurs, surtout notre amour-propre est un grand flatteur qui ne cesse de nous applaudir au dedans ; et tant que nous écouterons ce flatteur, jamais nous ne manquerons d'écouter les autres. Car les flatteurs du dehors, âmes vénales et prostituées, savent bien connaître la force de cette flatterie intérieure. C'est pourquoi ils s'accordent avec elle ; ils agissent de concert et d'intelligence ; ils s'insinuent si adroitement dans ce commerce de nos passions, dans cette secrète intrigue de notre cœur, dans cette complaisance de notre amour-propre, qu'ils nous font demeurer d'accord de tout ce qu'ils disent. Ils rassurent dans ses propres vices notre conscience tremblante ; « et mettent, dit saint Paulin, le comble à nos péchés par le poids d'une louange injuste et artificieuse. » (a) Que si nous voulons les déconcerter et rompre cette intelligence, voici l'unique remède : un amour généreux de la vérité, un désir de nous connaître nous-mêmes. Oui, je veux résolument savoir mes défauts ; je voudrais bien ne les avoir pas ; mais puisque je les ai, je les veux connaître, quand même je ne voudrais pas encore les corriger. Car quand mon mal me plairait encore, je ne prétends pas (b) pour cela le rendre incurable ; et si je ne presse pas ma guérison, du moins ne veux-je pas rendre ma mort assurée.

Apprenons donc nos défauts avec joie et reconnaissance de la bouche de nos amis ; et si peut-être nous n'en avons pas qui nous soient assez fidèles pour nous rendre ce bon office, apprenons-les du moins de la bouche des prédicateurs. Car à qui ne parle-t-on pas dans cette chaire, sans vouloir parler à personne ? A qui la lumière de l'Evangile ne montre-t-elle pas ses péchés ? La loi de Dieu, chrétiens, que nous vous mettons devant les yeux, n'est-ce pas un miroir fidèle où chacun,

et les rois et les sujets, se peut reconnaître ? mais personne ne s'applique rien. On est bien aise d'entendre parler contre les vices des hommes, et l'esprit se divertit à écouter reprendre les mauvaises mœurs ; mais l'on ne s'émeut non plus que si l'on n'avait aucune part à cette juste censure. Ce n'est pas ainsi, chrétiens, qu'il faut écouter l'Evangile, mais plutôt il faut pratiquer ce que dit si sagement l'Ecclésiastique : « L'homme sage qui entend, dit-il, quelque parole sensée, la loue et se l'applique à lui-même. » Voyez qu'il ne se contente pas de la trouver belle et de la louer. Il ne fait pas comme plusieurs qui regardent à droite et à gauche à qui elle est propre, et à qui elle pourrait convenir. Il ne s'amuse pas à deviner la pensée de celui qui parle et à lui faire dire des choses à quoi il ne songe pas. Il rentre profondément en sa conscience et s'applique tout ce qui se dit : il « se l'applique à lui-même ». C'est là tout le fruit des discours sacrés. Pendant que l'Evangile parle à tous, chacun se doit parler en particulier, confesser humblement ses fautes, reconnaître la honte de ses actions, trembler dans la vue de ses périls. Ouvrez donc les yeux sur vous-mêmes et n'appréhendez jamais de connaître vos péchés. Vous avez un moyen facile d'en obtenir le pardon : « Remettez, dit le Fils de Dieu, et il vous sera remis », pardonnez, et il vous sera pardonné.

5. Benoît XVI, extrait de son Message pour le Carême 2012

« Prêter attention » au frère comporte aussi la sollicitude pour son bien spirituel. Je désire rappeler ici un aspect de la vie chrétienne qui me semble être tombé en désuétude : la correction fraternelle en vue du salut éternel. En général, aujourd'hui, on est très sensible au thème des soins et de la charité à prodiguer pour le bien physique et matériel des autres, mais on ne parle pour

ainsi dire pas de notre responsabilité spirituelle envers les frères. Il n'en est pas ainsi dans l'Église des premiers temps, ni dans les communautés vraiment mûres dans leur foi, où on se soucie non seulement de la santé corporelle du frère, mais aussi de celle de son âme en vue de son destin ultime. Dans l'Écriture Sainte, nous lisons : « Prends le sage, il t'aimera. Donne au sage : il deviendra plus sage encore ; instruis le juste, il accroîtra son acquis » (Pr 9, 8s). Le Christ lui-même nous commande de reprendre le frère qui commet un péché (cf. Mt 18, 15). Le verbe utilisé pour définir la correction fraternelle – *elenchein* – est le même que celui qui indique la mission prophétique de la dénonciation propre aux chrétiens envers une génération qui s'adonne au mal (cf. Ep 5, 11). La tradition de l'Église a compté parmi les œuvres de miséricorde spirituelle celle d'« admonester les pécheurs ». Il est important de récupérer cette dimension de la charité chrétienne. Il ne faut pas se taire face au mal. Je pense ici à l'attitude de ces chrétiens qui, par respect humain ou par simple commodité, s'adaptent à la mentalité commune au lieu de mettre en garde leurs frères contre des manières de penser et d'agir qui sont contraires à la vérité, et ne suivent pas le chemin du bien. Toutefois le reproche chrétien n'est jamais fait dans un esprit de condamnation ou de récrimination. Il est toujours animé par l'amour et par la miséricorde et il naît de la véritable sollicitude pour le bien du frère. L'apôtre Paul affirme : « Dans le cas où quelqu'un serait pris en faute, vous les spirituels, rétablissez-le en esprit de douceur, te surveillant toi-même, car tu pourrais bien, toi aussi être tenté » (Ga 6, 1). Dans notre monde imprégné d'individualisme, il est nécessaire de redécouvrir l'importance de la correction fraternelle, pour marcher ensemble vers la sainteté. Même « le juste tombe sept fois » (Pr 24, 16) dit l'Écriture, et

nous sommes tous faibles et imparfaits (cf. 1 Jn 1, 8). Il est donc très utile d'aider et de se laisser aider à jeter un regard vrai sur soi-même pour améliorer sa propre vie et marcher avec plus de rectitude sur la voie du Seigneur. Nous avons toujours besoin d'un regard qui aime et corrige, qui connaît et reconnaît, qui discerne et pardonne (cf. Lc 22, 61), comme Dieu l'a fait et le fait avec chacun de nous.

6. Abbé Gaston Courtois, extraits de *Pour réussir auprès des enfants*

Rayonner de l'exemple

L'exemple est un des plus puissants moyens d'éducation. Notre Seigneur a commencé par faire avant d'enseigner.

Notre attitude à l'heure de la prière, notre façon de faire le signe de la croix, le respect avec lequel nous prononçons les paroles de la Sainte Messe, le regard de foi que nous fixons sur l'hostie ont, à notre insu, plus d'influence sur les âmes que les plus beaux discours.

Ce qui compte en matière d'éducation, c'est ce que nous sommes ou, à tout le moins, ce que nous nous efforçons d'être, bien plus que ce que nous disons.

Le meilleur moyen d'éveiller et d'affermir la foi de ceux qui nous entourent, c'est de leur prouver par toute notre vie, en agissant conformément à ce que nous affirmons, que nous croyons vraiment à ce que nous disons.

Il n'est pas de plus grave dommage que l'on puisse causer à l'enfant que de l'habituer à considérer les vertus du christianisme comme des choses qui se disent, mais qui ne se font pas. Le christianisme alors n'est plus qu'une langue sublime ; il cesse d'être une vie.

Il y aurait à chercher plus loin, dans la psychologie même de l'adolescent, les raisons qui donnent à l'exemple la supériorité sur la

parole. Ce qui croit chez l'enfant, c'est l'indépendance, en même temps que l'affirmation de sa personnalité.

Il tend à secouer un beau matin le joug : non seulement celui qui pèse actuellement sur lui, mais celui qui pèse dans son avenir. Par un instinct subtil, il distingue nettement ce qu'il doit à autrui et ce qu'il se doit à lui-même. Follement avide de rejeter l'influence étrangère, il garde jalousement ce qu'il s'est approprié par son propre choix. Et dès lors il faut accorder à l'influence indirecte, et pour ainsi dire involontaire et anonyme, une efficacité bien plus profonde et tenace qu'à l'influence directe qui s'exerce par volonté, par pression, et par contrainte.

L'esprit de contradiction n'est pas seulement un jeu auquel se plaît l'humeur juvénile ; il est dans la nature. La vie est si égoïste et s'aime tellement elle-même qu'elle finit par se dépouiller, autant qu'elle le peut, de ce qui n'est pas elle.

C'est pourquoi il est si important que la formation spirituelle dérive non d'un commandement auquel on est tenté de s'opposer, mais de l'estime et de l'amour secret de la vertu dans un exemple vivant. (R. P. Charmot.)

Nous aurons d'autant plus d'autorité et d'influence bienfaisante sur les âmes que visiblement nous ne rechercherons aucune satisfaction d'amour-propre.

L'humilité

L'humilité bien comprise est une source de lumière qui nous fait voir au-delà des apparences, une source de force puisqu'elle nous assure la plénitude de l'appui divin : « Dieu résiste aux superbe, il donne sa grâce aux humbles. »

Les âmes ne sont pas à notre service c'est nous qui sommes à leur service : « Le Fils de

l'Homme n'est pas venu pour être servi mais pour servir. »

Les œuvres auxquelles nous nous dévouons ne sont pas « nos œuvres » mais les œuvres du Christ.

Nous devons les faire, non pas selon nos idées, mais avec son esprit. L'esprit du Christ, c'est un esprit de « service ».

L'art de réprimander

Il faut savoir garder la mesure dans les réprimandes. Les exagérations, sous prétexte de frapper vivement l'imagination et la sensibilité de l'enfant, et d'empêcher ainsi le retour de la même faute, sont extrêmement dangereuses car, ou bien elles amèneront l'enfant à regarder comme faute grave ce qui ne l'est pas et à fausser sa conscience, ou bien, si l'enfant a suffisamment le sens du réel, les exagérations l'amèneront à douter de l'intelligence de celui qui fait la réprimande et l'autorité de celui-ci s'en trouvera compromise.

Si l'enfant fait une faute, ne la lui faites pas considérer comme l'expression d'un état ou d'une disposition fondamentale en lui, mais comme une faiblesse passagère qui ne se renouvellera jamais.

L'enfant se dira : « Du moment qu'on pense que je suis sincère, courageux, je ne veux plus que l'on doute de ma loyauté et de mon courage. »

Il faut savoir choisir le moment pour faire une observation à un enfant. Ne le grondez pas quand il n'est pas en état de profiter de la réprimande : vous auriez contre vous ses nerfs et toute sa complexité psychique.

N'essayez même pas de le raisonner à ce moment-là, puisque, précisément, il n'est pas « raisonnable ». Attendez un peu que ses nerfs soient tombés.

Si alors vous savez toucher son cœur, vous en ferez tout ce que vous voudrez.

Parlez-lui à part, par exemple au moment de lui dire bonsoir. Tâchez d'arriver à lui faire dire de lui-même qu'il n'a pas été ce qu'il aurait dû être, et terminez toujours par une parole encourageante.

« J'essaie de lire dans tes yeux : je vois que tu regrettes le mauvais exemple que tu as donné, mais il me semble que j'y vois aussi autre chose : que tu vas réparer ta conduite. Cela ne m'étonne pas de toi, et je suis certain que maintenant tu feras mieux. »

Ne soudez jamais la collectivité contre vous : votre autorité risquerait vite de disparaître. Pour cela évitez les jugements défavorables à portée générale. Ne dites pas : « Vous avez tous été insupportables aujourd'hui, jamais je n'arriverai à faire quelque chose de bien avec vous. »

Au risque d'assurer l'impunité à certaines fautes, il est bon de faire sentir à l'enfant qu'une faute avouée est à demi pardonnée.

L'art de punir

Si vous devez punir un enfant, que l'enfant sente bien que vous ne le faites pas par humeur ou agacement ; il faut au contraire qu'il sente que vous le punissez à regret, parce qu'il nuit à son propre bien et au bien général.

Avant de punir, vérifiez si l'enfant est vraiment coupable ; s'il s'agit par exemple d'une désobéissance, assurez-vous qu'il avait bien entendu l'ordre, pensez qu'il a pu être distrait.

Méfiez-vous des soupçons injustes ; n'acceptez pas la délation.

Dosez la punition selon la gravité de la faute, et envisagez cette faute du point de vue du bien de l'enfant ou de la collectivité plus que du point de vue de votre désagrément personnel : Casser un carreau est évidemment une chose désagréable pour vous ; c'est tout de même moins grave qu'un mensonge ou une mauvaise conversation.

Distribuez les éloges et les blâmes avec discernement, en tenant compte des intentions présumées de l'enfant plus encore que de la matérialité des faits.

Il faut que l'enfant sente, lorsqu'on lui fait une réprimande, que vraiment on se met à sa place et qu'on souffre du tort qu'il se fait en commettant une négligence. La disposition de sympathie créée par la bonté l'amènera à se faire à lui-même le reproche qu'il mérite.

Gardez-vous de toute sanction prématurée et laissez à l'enfant la possibilité de réparer au moins partiellement, par l'aveu et l'effort.

N'oubliez pas que la sanction irrévocable décourage la volonté de réparation.

La plupart du temps, si vous avez véritablement de l'autorité sur vos enfants, vous n'aurez pas besoin de sévir : un simple froncement de sourcils ou un regard un peu sévère suffira pour rappeler à l'ordre. Si l'enfant vous aime bien, le sentiment qu'il vous a fait de la peine ou qu'il vous a mécontenté lui fera prendre conscience qu'il a manqué à son devoir, et ce sera la plus efficace des punitions.